

R 98

05802

ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

HAUT - COMMISSARIAT

APPEL D'OFFRES

pour les études d'exécution du projet
d'aménagement du fleuve Sénégal pour
la Navigation.

CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'OFFRE

Octobre 1976.

CONDITIONS PARTICULIERES DE L'OFFRE

1 Contenu de l'offre

L'offre de l'Ingénieur-Conseil qui devra être conforme aux termes de référence et au Cahier des prescriptions spéciales comprendra les pièces suivantes :

- Une note de présentation,
- Une note méthodologique,
- Les pièces contractuelles,
- Le sous - détail des prix.

1.1 Note de Présentation

Dans ce document l'Ingénieur-Conseil précisera la composition de son bureau d'études ou du groupement d'études ad-hoc constitué

Il indiquera notamment :

- la forme juridique du (ou des) bureau (s) d'études ainsi que sa (ou leur) raison sociale,
- les curriculum vitae des experts qu'il propose d'affecter aux études en précisant le nom du responsable de l'étude et de ses principaux adjoints,
- les moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour l'exécution des études, avec notamment l'indication des consultants et des sous traitants aux quels il sera fait appel.

1.2 Note Méthodologique

Dans cette note, l'Ingénieur-Conseil indiquera la méthode qu'il compte suivre pour mener à bien les études conformément aux termes de références et au cahier des prescriptions spéciales.

Il pourra éventuellement proposer en outre des variantes.

La note donnera plus particulièrement des précisions sur les points principaux suivants :

- La description des différentes tâches entrant dans les missions définies dans le cahier des prescriptions spéciales conformément aux termes de référence,
- Le niveau de précision atteint à l'issue de chacune des missions,
- La planification des études précisant l'enchaînement des différentes missions, l'organisation des études et les rapports avec le Maître de l'Ouvrage,
- La durée prévisible des différentes missions de l'étude représentée dans un planning faisant apparaître le cheminement critique,
- Les moyens mis en oeuvre en personnel et en matériel pour chaque mission avec notamment l'indication des experts, des consultants. Il précisera le nombre d'homme-mois pour chaque mission consacrés à l'étude par les différents experts dans les pays de l'OMVS ainsi qu'au Siège de l'Ingénieur-Conseil,
- les sous-traitants auxquels il entend confier des travaux (travaux de reconnaissance, essais de laboratoire, essais sur modèles), avec leurs références.

1.3 Pièces contractuelles

Elles comprendront :

- les termes de référence,
- le cahier des prescriptions spéciales dûment complétés par l'Ingénieur-Conseil,
- le bordereau des prix unitaires,
- le détail estimatif.

1.4 Sous-détail des prix

L'Ingénieur-Conseil indiquera dans un sous détail des prix la répartition des dépenses prévues pour chaque mission :

- Experts et techniciens travaillant au Siège de l'Ingénieur Conseil et sur le terrain,
- Personnel provenant des pays de l'OMVS,
- Voyages et déplacements,
- Fournitures et travaux sur le terrain,
- Prestations diverses (ordinateurs, éditions)

ainsi que tout autre élément entrant dans la constitution des prix.

Les frais d'assistance éventuelle au Maître de l'Ouvrage seront décomposées en :

- frais d'assistance pour la préqualification des entreprises,
- frais d'assistance pour le jugement des offres et la préparation des contrats,
- frais d'assistance pour la direction des travaux.

2. Présentation des offres

- 2.1 - Toutes les pièces contenues dans l'offre de l'Ingénieur-Conseil devront être entièrement rédigées en langue française.
- 2.2 - Les pièces contractuelles et le sous-détail des prix devront être placés sous enveloppe cachetée et scellée portant la mention "Offre" et le nom du candidat. La note méthodologique et la note de présentation du groupement devront être placées sous enveloppes séparées, également cachetées et scellées.

Ces deux enveloppes devront être placées dans une troisième enveloppe cachetée et scellée portant l'indication "à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

2.3 Toutes les offres seront faites en Francs CFA. Toutefois l'Ingénieur-Conseil fournira une décomposition des dépenses pour chacun des postes du bordereau et pour l'ensemble du marché dans chacune des monnaies dans laquelle les dépenses seront effectuées.

Le taux de conversion qui servira à l'Ingénieur-Conseil à la conversion des devises étrangères en Francs CFA sera celui fixé par le Fonds Monétaire International 30 jours avant la date d'ouverture des soumissions. L'Ingénieur-Conseil spécifiera ce taux de conversion dans sa soumission.

3. Délaï et lieu de dépôts des offres

L'Ingénieur-Conseil fera parvenir son offre, en deux exemplaires, sous pli recommandé avec accusé de réception ou le déposera contre récépissé au plus tard le mercredi 29 Décembre 1976 à l'adresse suivante :

Haut-Commissariat de l'OMVS 5 Place de l'Indépendance
BP 3152 - Dakar - Sénégal.

Un exemplaire supplémentaire devra être transmis, à titre d'information à :

- Kreditanstalt für Wiederaufbau
5 - 6, Palmengartenstrasse
6 FRANKFURT AM MAIN
République Fédérale d'Allemagne.

.../...

Dans le cas où la soumission est envoyée par la poste, le soumissionnaire est tenu d'en informer par télégramme ou télex, le Haut-Commissariat de l'OMVS (téléx n° 670 ORMIVAF SG) en indiquant les références de l'envoi (date, lieu et numéro). L'acheminement des soumissions provenant de l'extérieur sera réputé être assuré par voie aérienne.

4. Délai d'engagement des soumissions

Le délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu par son offre, est fixé à trois mois de calendrier à compter de la date limite de dépôt des offres.

5. Ouverture des plis

L'ouverture des soumissions aura lieu en séance publique, dans les bureaux de l'OMVS à Dakar, le mardi 4 Janvier 1977 à 10 heures GMT.

6. Visite des lieux

Pour l'élaboration des offres, une visite préalable des lieux, au cours de laquelle la documentation complémentaire pourra être consultée, est requise.

Cette visite qui se fera aux frais des bureaux d'Ingénieurs-Conseils participant à l'appel d'offres, pourra être organisée avec le concours de l'OMVS. A cet effet une réunion est envisagée le lundi 15 Novembre 1976 à 10 heures dans les bureaux de l'OMVS 5 Place de l'Indépendance à Dakar.